

Plan de travail du plaidoyer en faveur du handicap

2023 – 2025

French | Français



Le Cadre national du plaidoyer pour le handicap 2023 – 2025 est un Programme associé à la Stratégie australienne en matière de handicap 2021 – 2031.

Introduction

Les gouvernements fédéral, des États et des Territoires se sont conjointement engagés à assurer un plaidoyer en faveur du handicap sur leur territoire et à œuvrer de concert à l’instauration d’un réseau efficace de défense des droits des personnes en situation de handicap dans toute l’Australie. Ils ont, pour ce faire, convenu d’un Cadre national du plaidoyer pour le handicap 2023 – 2025 (le Cadre).

Pour guider cet engagement, les gouvernements fédéral et des États et Territoires ont établi le Plan de travail du plaidoyer en faveur du handicap (le Plan de travail). Ce Plan de travail soutient la mise en œuvre du Cadre en énonçant des domaines d’action prioritaires pour les gouvernements fédéral, des États et Territoires, afin de soutenir collectivement les résultats fixés dans le Cadre. Chaque autorité peut choisir les mesures du Plan de travail auxquelles elle souhaite participer et la mise en œuvre des mesures pourra s’effectuer dans la limite des budgets, ressources et priorités existants de chaque autorité. Ce Plan de travail doit être lu conjointement avec le Cadre pour en comprendre l’intégralité du contenu.

Raison d’être

Le Cadre présente une vision commune du plaidoyer en faveur du handicap en Australie pour que les personnes en situation de handicap aient accès à des services de plaidoyer efficaces qui promeuvent, protègent et garantissent leur jouissance pleine et égale de tous les droits humains. À l’heure actuelle, les gouvernements fédéral, des États et des Territoires financent des programmes de plaidoyer en faveur du handicap distincts, selon des modèles de services et de financement différents. Il n’existe actuellement aucun mécanisme ni aucune approche homogène permettant de savoir, à l’échelle nationale ou des territoires, où la demande en services de plaidoyer en faveur du handicap n’est pas satisfaite. Il n’existe pas non plus, au niveau national, de dispositif de recensement des niveaux de couverture des services, des normes ou des financements.

Le Cadre et le Plan de travail ne sont que les prémises d’un travail mené par les gouvernements fédéral, des États et des Territoires visant une harmonisation des services de plaidoyer en faveur du handicap, par un engagement à œuvrer de concert dans des domaines clés. Les activités du Plan de travail ont pour objet d’améliorer l’accès des personnes en situation de handicap aux services de plaidoyer en faveur du handicap. Chaque territoire a ses propres priorités. Au fil du temps, les territoires auront de nombreuses occasions de s’engager davantage dans des travaux communs et d’élargir les domaines d’action prioritaires. Un examen du Cadre et du Plan de travail est prévu afin de les maintenir à jour.

Participation des personnes en situation de handicap

Une consultation publique sur le Cadre 2022 – 2025 a été menée par le ministère des Services sociaux (Department of Social Services ou DSS) du 8 avril au 8 juillet 2022 sur le site Web [Engage du DSS](#). Le DSS a reçu 111 déclarations de personnes en situation de handicap, de familles et aidants de ces personnes, d’organisations de plaidoyer en faveur du handicap et d’autres personnes désireuses de s’exprimer. En outre, plus de 500 personnes ont participé à des consultations ciblées, notamment à des forums en ligne et en présentiel, à des groupes de discussion et à des entretiens approfondis. 40 % des participants étaient des personnes en situation de handicap. Un rapport sur la consultation, qui inclut une analyse indépendante de toutes les déclarations et de tous les commentaires reçus, a été publié sur le site Web Engage du DSS.

Les conclusions de cette consultation publique ont servi à la rédaction de la version finale du Cadre et à l'élaboration du présent Plan de travail. Voici quelques commentaires recueillis dans le cadre de la consultation publique :

- Les résultats énoncés dans le Cadre doivent être mesurables et communicables.
- La mise en œuvre des résultats du Cadre doit impliquer une conception simultanée continue et la participation de personnes en situation de handicap.
- Les changements apportés au secteur doivent se fonder sur des données probantes.
- Le financement du plaidoyer en faveur du handicap doit être équitable, fondé sur les besoins, augmenté et s'étendre sur des périodes plus longues.
- Une amélioration de l'accès au plaidoyer en faveur du handicap signifie que les personnes en situation de handicap, notamment celles des Premières Nations, celles vivant en zones rurales et reculées, peuvent renforcer leur choix et leur contrôle. Il est également nécessaire de comprendre comment les formes intersectionnelles de discrimination et de préjudices peuvent accroître le besoin de plaidoyer en faveur de ces groupes prioritaires.

Les gouvernements fédéral, des États et des Territoires s'engagent à impliquer les personnes en situation de handicap dans l'élaboration des politiques et des programmes ayant une incidence directe sur elles. Tous les gouvernements devront s'efforcer d'impliquer les personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de ce Plan de travail. Cela se traduira par un engagement avec le Conseil consultatif de la Stratégie australienne en matière de handicap et les conseils des États et des Territoires, ainsi qu'avec les organisations représentatives des personnes en situation de handicap. D'autres consultations publiques ou ciblées seront pensées et organisées dans le but d'atteindre les objectifs des mesures individuelles, le cas échéant.

Contexte des politiques

Analyse de la demande et des écarts

En mars 2020, le DSS a mandaté la société de conseil ASK Insight pour effectuer une analyse de la demande et des écarts en matière « de plaidoyer et d'aide à la prise de décisions indépendants dans le domaine du handicap » afin de mieux comprendre le contexte du plaidoyer en faveur du handicap depuis la mise en œuvre du Régime australien d'assurance invalidité (ou NDIS). Ce projet s'est terminé en décembre 2020 et une synthèse des résultats est disponible sur dss.gov.au/nationaldisabilityadvocacyframework.

Le rapport conclut qu'une mise à jour du Cadre est nécessaire pour tenir compte des résultats et mesures convenus de plaidoyer national en faveur du handicap afin d'harmoniser et d'améliorer les résultats pour les personnes en situation de handicap. Le Cadre a permis de fixer l'objectif, les principes et les résultats du plaidoyer national en faveur du handicap et le Plan de travail témoigne de la volonté des gouvernements à travailler ensemble pour améliorer l'accès au plaidoyer en faveur du handicap.

Stratégie australienne en matière de handicap 2021 – 2031 (la Stratégie)

La Stratégie est le cadre politique australien en faveur du handicap. Elle incite toutes les instances gouvernementales à prendre des mesures afin d'améliorer la vie des personnes en situation de handicap. Cette Stratégie reconnaît que le plaidoyer contribue à protéger les droits des personnes et à surmonter les obstacles empêchant leur inclusion et leur participation à la vie de la communauté. La Stratégie reconnaît l'importance du plaidoyer pour le handicap car il soutient les personnes en situation de handicap dans leurs initiatives de protection et de défense de leurs droits.

Le Cadre et le Plan de travail contribuent à soutenir le volet prioritaire des Résultats en matière de sécurité, des droits et de la justice de la Stratégie qui énonce que « les droits des personnes en situation de handicap sont promus, respectés et protégés ». La finalisation du Cadre est l'une des mesures que doit prendre le gouvernement australien (Mesure 5.3) dans le cadre du Plan d'action ciblé de sécurité de la Stratégie.

L'Accord national « Closing the Gap »

L'Accord national « Closing the Gap » a été élaboré dans le cadre d'un partenariat authentique réunissant tous les gouvernements de l'Australie et la Coalition des organisations phares aborigènes et insulaires du détroit de Torres (Coalition of Aboriginal and Torres Strait Islander Peak Organisations). Il a pour but de permettre aux peuples des Premières Nations et aux gouvernements de travailler de concert pour surmonter les inégalités que subissent ces peuples et faire en sorte qu'ils aient une qualité de vie semblable à celle de tous les Australiens.

Dans le cadre du Plan national de mise en œuvre « Closing the Gap », toutes les agences fédérales sont tenues d'intégrer le handicap en tant que domaine de résultats transversal dans les 17 objectifs socioéconomiques et les quatre Réformes prioritaires.

Plan de renforcement du secteur du handicap (Disability SSP)

Le Plan de renforcement du secteur du handicap fournit un cadre national pour une approche concertée de renforcement du secteur contrôlé par les communautés et améliore les résultats avec et en faveur des personnes en situation de handicap des Premières Nations. Ce Plan de renforcement du secteur du handicap a été élaboré en appui à la réalisation de la « Réforme prioritaire n° 2 : renforcer le secteur contrôlé par les communautés » dans le cadre de l'Accord national « Closing the Gap ». Le Plan de renforcement du secteur du handicap a été conçu conjointement dans le cadre d'un partenariat authentique avec l'organisation nationale phare pour les personnes en situation de handicap des Premières Nations, le First Peoples Disability Network (FPDN) Australia (Réseau du handicap pour les Premières Nations, Australie). Ce Plan a reçu l'aval de toutes les autorités publiques et de la Coalition of Peaks. Le Cadre et le Plan de travail contribuent à l'Accord national « Closing the Gap » et au Plan de renforcement du secteur du handicap en permettant aux peuples des Premières Nations d'accéder à un espace de travail dédié.

Gouvernance

Le Cadre et le Plan de travail relèvent de la responsabilité du Conseil ministériel de la réforme du handicap (Disability Reform Ministerial Council, DRMC). Le Comité intergouvernemental de la Stratégie australienne en matière de handicap, composé de représentants officiels des gouvernements fédéral, des États et des Territoires, est chargé du pilotage des mesures prises dans le cadre de ce Plan de travail et des évaluations ultérieures du Cadre.

Rapports et évaluations

Le Cadre et le Plan de travail ont reçu l'aval du DRMC le 21 avril 2023. Le gouvernement fédéral ainsi que ceux des États et des Territoires rendront chaque année des rapports d'avancement au DRMM.

Le Cadre et le Plan de travail feront l'objet d'une évaluation douze mois avant la fin du Cadre, soit à la fin de l'année civile 2025. L'évaluation aura notamment pour objet d'examiner les progrès que le Plan de travail a permis de réaliser, ainsi que les conclusions de la Commission d'enquête sur les violences, la maltraitance, les négligences et l'exploitation à l'égard des personnes en situation de handicap. Elle permettra également d'évaluer la Stratégie.

Domaines d'activité prioritaires

Le gouvernement fédéral et ceux des États et Territoires ont identifié des domaines d'activité qui les aideront à mettre en œuvre le Cadre et à encourager une uniformisation nationale et l'accès aux services de plaidoyer en faveur du handicap. Il est prévu que les activités élaborées dans le cadre de ces axes de travail consistent en des projets à court et moyen terme visant une consolidation des bases de données probantes pour une uniformisation au niveau national et une amélioration des services. Les données probantes recueillies serviront à concevoir les futures activités. Les domaines d'activité prioritaires sont les suivants :

1. Évaluation et communication des résultats du Cadre
2. Amélioration de la cohérence des données
3. Amélioration de la prestation des services
4. Développement et soutien du secteur
5. Meilleure coordination des financements
6. Soutien à l'accès par les Premières Nations

Au fil du temps, d'autres axes de travail prioritaires pourront être ajoutés en fonction des résultats de certains projets. Par exemple, à mesure que nous comprenons mieux la prestation des services au niveau national, la priorité pourra être donnée à des projets axés sur d'autres groupes bénéficiaires. Des informations sur les travaux à mener dans chaque domaine d'activité prioritaire sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Plan de travail du plaidoyer en faveur du handicap

Axe de travail prioritaire	Description	Échéanciers indicatifs
Axe de travail n° 1 : évaluation et communication des résultats du Cadre	<p>Élaborer une évaluation des résultats du Cadre</p> <p>Le Cadre recense 13 objectifs de haut niveau qu'un soutien fourni en adéquation avec le Cadre du plaidoyer en faveur du handicap contribuera à atteindre. D'autres travaux sont nécessaires pour définir et convenir d'indicateurs de mesure des résultats du Cadre et d'un mécanisme d'évaluation des progrès et de collecte de données sur ces derniers par rapport aux résultats obtenus, le tout à des fins de reddition de comptes.</p>	D'avril 2023 à juin 2024
Axe de travail n° 2 : amélioration de la cohérence des données	<p>Explorer les pratiques actuelles de collecte de données sur l'ensemble des territoires</p> <p>Tous les territoires administrent et financent leurs propres services de plaidoyer en faveur du handicap à l'aide de différents processus, méthodes et infrastructures. Les territoires participants travailleront de concert afin de mieux comprendre les pratiques de collecte de données utilisées sur les différents territoires, le but étant de définir et de convenir d'un ensemble de données de base sur le plaidoyer en faveur du handicap. Cela permettra une collecte de données uniforme à l'échelle nationale pour améliorer les rapports sur le plaidoyer en faveur du handicap au niveau national et la coordination de la prestation des services.</p>	D'avril 2023 à juin 2024

Axe de travail n° 3 :
amélioration des services

Effectuer une cartographie des services individuels de plaidoyer en faveur du handicap pour en connaître la disponibilité

D'avril 2023 à septembre 2023

Tous les territoires administrent et financent leurs propres services de plaidoyer en faveur du handicap à l'aide de différents processus, méthodes et infrastructures. Une cartographie est nécessaire afin de recenser et décrire les services de plaidoyer en faveur du handicap disponibles dans tout le pays. Cela permettra de broser un tableau plus clair de l'offre de services de plaidoyer en faveur du handicap, de recenser les lieux où les services sont absents et de mieux répondre aux besoins à venir. Les informations à collecter concernent, entre autres :

- Le type de handicap
- Les données démographiques
- L'emplacement géographique
- La source de financement
- Les problématiques
- Les types de plaidoyer
- Toutes autres exigences d'accès

Axe de travail n° 4 :
développement du secteur et
soutien au secteur

Élaborer un projet national de développement du secteur

D'avril 2023 à décembre 2023

Le secteur du plaidoyer saura obtenir des résultats satisfaisants en faveur des personnes en situation de handicap s'il est hautement qualifié et bien informé. Les territoires participants doivent travailler de concert au développement de ressources que les défenseurs des droits individuels pourront utiliser, notamment en matière de meilleures

pratiques. Ces derniers seront ainsi soutenus pour forger des réseaux plus solides de partage d'informations, de connaissances et d'expériences de mise en œuvre de pratiques fondées sur des données probantes.

Axe de travail n° 5 : **Passer en revue les dispositions existantes en matière de financement pour recenser les possibilités d'amélioration en la matière** D'octobre 2023 à juin 2024
amélioration de la coordination des financements

Utiliser les résultats de projets de collecte de données et de cartographie des services existantes afin d'identifier les éventuelles améliorations en matière de coordination des financements sur les territoires participants.

Axe de travail n° 6 : soutien à **Amplifier les services de plaidoyer accessibles et respectueux des cultures au bénéfice des personnes en situation de handicap des Premières Nations** D'avril 2023 à mars 2024
l'accès par les peuples des Premières Nations

Il est nécessaire d'améliorer l'accès des personnes en situation de handicap des Premières Nations à des services de plaidoyer respectueux des cultures. Ce projet permettra de trouver des moyens d'améliorer l'accès aux services de plaidoyer en faveur du handicap, notamment en multipliant les possibilités de formation et les ressources afin de renforcer les compétences culturelles en faveur de services et de projets de plaidoyer en faveur du handicap et de permettre aux peuples des Premières Nations de devenir des chefs de file et des défenseurs des droits des personnes en situation de handicap.